

CABINET MANSART

28 rue Royale

78000 Versailles

01 30 83 16 16

cabinet@cabinet-mansart.com

www.cabinet-mansart.com

BAREME D'HONORAIRES DE L'AGENCE VERSION 2017

Mise à jour au 1^{er} Avril 2017 Frais de Transaction TTC :

Entremise et négociation, visite du bien, accompagnement et suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique.

5 % sur les biens (6 000 ttc forfait minimum)

Le taux de commission s'entend TVA incluse au taux en vigueur. Rémunération TTC sera à la charge du mandant.
(Acquéreur ou vendeur conformément au mandat)

« En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial »

Frais de Location TTC :

LOCATION À USAGE PRIVÉ :

Un mois de loyer hors charges (TTC) pour le locataire (visite, dossier et bail limité à 12€ /m² - état des lieux limité à 3€ /m²)
et un mois de loyer hors charges (TTC) pour le bailleur (visite, dossier et bail limité à 12€ /m² - état des lieux limité à 3€ / m²).

Selon LOI ALUR décret du 15/09/2014

Locaux commerciaux ou professionnels (bail précaire ou 3/6/9) :

2 mois de loyer à la charge du preneur